

14ème législature

Question N° : 28274	De Mme Pascale Boistard (Socialiste, républicain et citoyen - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >centres hospitaliers	Analyse > fonctionnement. moyens. Abbeville.
Question publiée au JO le : 04/06/2013 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Question retirée le : 30/09/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Pascale Boistard alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du centre hospitalier d'Abbeville dont le périmètre d'accueil comprend 50 000 habitants. Son utilité n'est plus à prouver, pourtant, le centre hospitalier d'Abbeville est aujourd'hui en proie à des difficultés structurelles. En effet, depuis l'obtention d'une autorisation de rythmologie interventionnelle, un chef du service de cardiologie doit être remplacé ce qui nécessite l'obtention d'un budget élargi. De plus, le centre hospitalier d'Abbeville n'est pas doté d'un centre de rééducation dans ses locaux ce qui oblige les malades à se déplacer au centre hospitalier de Corbie, situé à 62 kilomètres d'Abbeville. La pénurie de médecins généralistes dans la région de Vimeu impacte les hospitalisations à domicile, d'une capacité de trente places actuellement. Enfin, la mise en place d'un projet de construction du pôle de santé de Picardie maritime semble définitivement compromise. Or ce projet visait, notamment, à rapprocher le centre hospitalier d'Abbeville de la clinique Sainte Isabelle pour créer un grand pôle de santé. Des mesures concrètes pourraient résoudre ces difficultés comme le rapprochement des recrutements en utilisant une base régionale ou inter-régionale ou la modification de la loi « hôpital, patients, santé, territoire » de septembre 2009 qui rendrait à la commission médicale d'établissement son pouvoir de décision. Elle demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre sur cette problématique spécifique et, plus généralement, afin de permettre un égal accès à la santé sur le territoire national.